



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Suppression de postes d'enseignants dans l'enseignement agricole

Question écrite n° 3906

Texte de la question

M. Matthieu Bloch attire l'attention de Mme la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire au sujet des profondes restrictions budgétaires qui affectent l'enseignement agricole public et se traduiront, à la rentrée 2025, par la suppression de 45 postes d'enseignants. Toute proportion gardée, cette diminution est comparable aux 4 000 suppressions de postes prévues dans l'éducation nationale dans le cadre du budget de M. Barnier. Sans concertation préalable, la direction générale de l'enseignement et de la recherche a procédé à des réductions de dotations horaires globales dans l'ensemble des régions, à l'exception de l'Auvergne-Rhône-Alpes. Cette décision engendre de lourdes conséquences : fermeture de classes, notamment de sections de BTS agricoles, regroupement de spécialités distinctes en bac pro, diminution du nombre d'élèves admis en classe de seconde générale et technologique, laquelle constitue pourtant un vivier essentiel pour la poursuite d'études dans les lycées agricoles. De surcroît, ces restructurations produiront inévitablement un effet significatif sur les personnels enseignants, qui se retrouvent plongés dans une profonde incertitude quant à leur avenir. Aucune mesure d'accompagnement ne semble avoir été anticipée, qu'il s'agisse de perspectives de reconversion ou de possibilités de mutation vers des postes vacants. Cette absence de planification accentue l'inquiétude et la précarité des enseignants concernés. Par ailleurs, cette réduction des capacités de formation dans l'enseignement agricole apparaît en totale contradiction avec les ambitions portées par le futur projet de loi d'orientation agricole, dont l'examen est imminent au Sénat. Ce projet de loi vise pourtant à assurer le renouvellement des générations d'agriculteurs, à renforcer les compétences des professionnels du secteur, à accompagner les transitions climatiques et environnementales et à former 30 % d'actifs supplémentaires d'ici cinq ans. Comment ces objectifs pourront-ils être atteints si les moyens alloués à l'enseignement agricole public sont drastiquement réduits ? Aussi, il lui demande quelles dispositions elle entend prendre afin de préserver et de renforcer l'enseignement agricole public, élément essentiel de la pérennité et du dynamisme de ce secteur stratégique. En outre, il souhaite savoir si des ajustements sont envisagés afin de revenir sur ces suppressions de postes, dans un souci de garantir l'attractivité et la qualité des formations dispensées.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est conscient de l'importance de l'enseignement agricole, qui forme chaque année de nombreux élèves à une grande diversité de métiers dans des secteurs essentiels, tels que la production agricole, l'agroalimentaire, les métiers de l'aménagement du paysage, de la forêt ou encore des services. Les formations de qualité y étant dispensées répondent aux besoins éducatifs des apprenants, des professionnels et des territoires et contribuent au renouvellement des générations. La dotation allouée par le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire aux établissements d'enseignement publics et privés dépend des moyens votés par le Parlement en loi de finances. À cet égard, la préparation de la rentrée scolaire 2025 s'organise dans un contexte où le ministère chargé de l'agriculture a dû contribuer, comme la très grande majorité des autres ministères, à l'effort de maîtrise des dépenses publiques. Cela se traduit concrètement par une diminution au niveau national de 45 équivalents temps plein. Cette baisse des effectifs a lieu dans un contexte où en 2024, le schéma d'emplois était le plus favorable depuis 10 ans. Le Gouvernement veillera néanmoins, malgré cette baisse, à la préservation de la qualité des enseignements et du maillage territorial des formations. Dans ce contexte, les services du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire ont

attribué, dès la fin de l'année 2024, une première enveloppe de dotation par région, fondée sur une analyse fine de l'évolution des effectifs d'apprenants dans les établissements. De plus, les services du ministère chargé de l'agriculture sont en échange permanent avec les établissements afin de les accompagner au mieux. L'État demeure pleinement engagé en faveur de l'enseignement agricole et de la défense de son modèle, de ses spécificités et de son rôle crucial dans le renouvellement des générations en agriculture.

Données clés

Auteur : [M. Matthieu Bloch](#)

Circonscription : Doubs (3^e circonscription) - UDR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3906

Rubrique : Enseignement agricole

Ministère interrogé : Agriculture, souveraineté alimentaire

Ministère attributaire : Agriculture, souveraineté alimentaire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 février 2025](#), page 631

Réponse publiée au JO le : [20 mai 2025](#), page 3644